



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | GRANDES CULTURES

N° 5, 6 juin 2017

- Ver-gris noir : dommages rapportés à quelques endroits.
- Carte interactive des dates prévues de coupe des plants de maïs.

### VER-GRIS NOIR : DOMMAGES RAPPORTÉS À QUELQUES ENDROITS; CARTE INTERACTIVE DES DATES PRÉVUES DE COUPE DES PLANTS DE MAÏS

Les premiers dommages causés par le ver-gris noir en 2017 ont été rapportés cette semaine dans 2 champs des régions de Lanaudière (Sainte-Julienne) et de la Montérégie-Ouest. Les conditions printanières actuelles sont propices à l'apparition de dommages causés par ce ravageur, car la plupart des champs de maïs ont été semés tardivement et les températures fraîches des derniers jours n'ont pas permis aux plants d'atteindre le stade 5 feuilles, stade à partir duquel il n'est plus possible pour le ver-gris noir de couper les plants. Par contre, les captures de papillons n'ont pas été très élevées et il est possible que les dommages observés soient localisés à l'intérieur des champs. Il est donc important d'aller dépister les champs et de suivre les recommandations en ce qui concerne les seuils d'intervention.

Cette année, nous vous présentons les prévisions de date de coupe des plants à l'aide d'une carte interactive pouvant être consultée sur des appareils mobiles. Pour visualiser cette carte, référez-vous à la légende ci-dessous et cliquer [ici](#) :

Dates prévues du début de la coupe des plants par le ver-gris noir - Prévisions du 6 juin 2017



7 au 10 juin



11 au 13 juin



14 au 16 juin



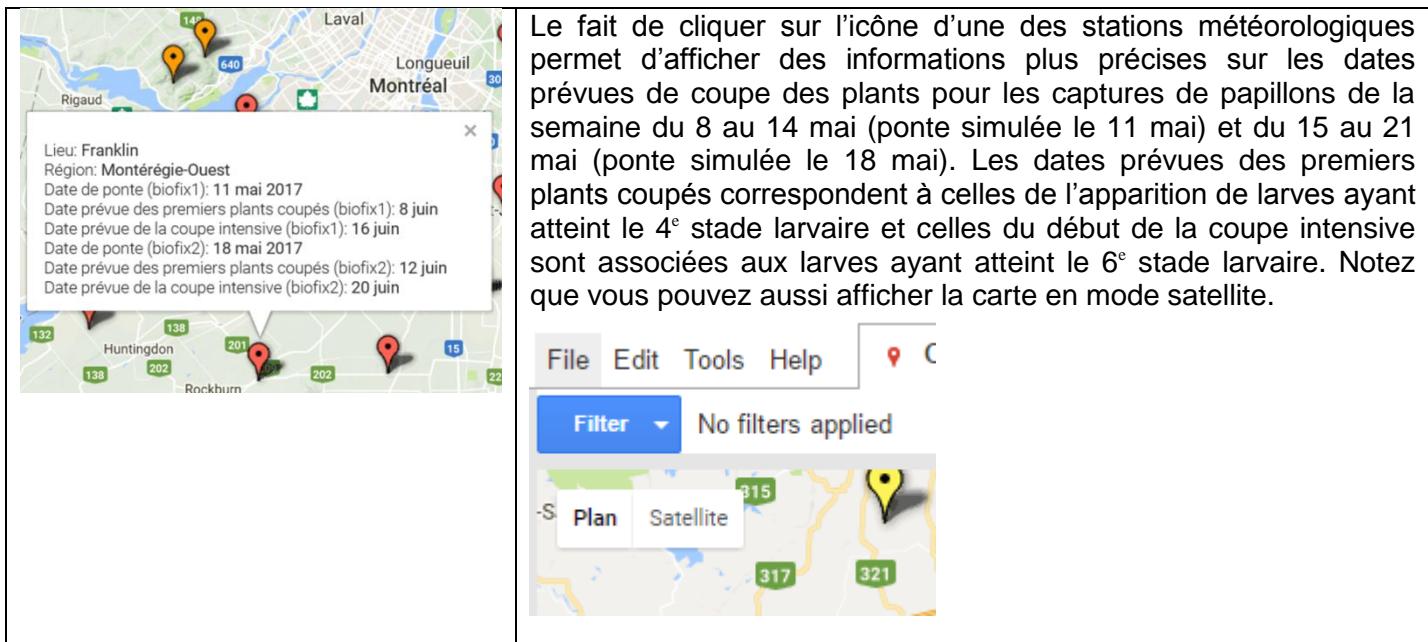
Après le 16 juin

[Cliquer sur cette légende pour afficher la carte](#)

La légende qui précède n'est pas illustrée sur la carte, mais vous retrouverez ces dates et leurs couleurs associées en très petits caractères au coin supérieur gauche.

Les différentes couleurs des points affichés sur cette carte ne représentent pas le niveau de risque, mais la période où il faut commencer à dépister, une ou deux fois par semaine, les champs à risque jusqu'au stade cinq feuilles :

- En rouge : immédiatement ou au cours des 3 prochains jours
- Orange : dans 4 à 6 jours
- Jaune : dans 7 à 9 jours
- Gris : début du dépistage dans 10 jours ou plus



Pour évaluer le niveau de risque, rappelons qu'un nombre élevé de papillons capturés à l'aide de pièges à phéromone (figure 1 et tableau 1) ne fournit pas de garantie qu'il y aura plus d'œufs pondus dans les champs de la région ou de la municipalité concernée. La moyenne provinciale des captures peut toutefois être considérée comme une bonne indication des années où le risque est plus élevé.

C'est surtout l'attrait d'un champ pour la ponte des femelles qui détermine le niveau de risque dans les champs de maïs qui n'ont pas de technologie Bt efficace pour contrer ce ravageur ou dans les refuges des champs dotés d'une certaine résistance.

Les champs semés sur un retour de seigle d'automne ou qui sont infestés de mauvaises herbes, en particulier ceux où il y avait des foyers de céraiste vulgaire, de moutardes, de tabouret des champs ou de volontaires de blé sont plus à risque. Puisque les jeunes larves s'alimentent d'abord sur les mauvaises herbes, il faut surveiller de près les champs qui viennent d'être désherbés.

## Seuil économique d'intervention (SEI) dans la culture du maïs

Il n'y a pas de consensus en Amérique du Nord sur un SEI dans le maïs. En Ontario, le SEI recommandé est de 10 % de plants coupés ou avec des feuilles endommagées, lorsque le maïs est au stade 1 à 4 feuilles et que les larves mesurent moins de 25 mm de longueur. Généralement, les interventions à partir du stade 4 feuilles ont moins de chances d'être rentables. Dans certains États comme l'Illinois et l'Iowa, des SEI dynamiques sont proposés et tiennent compte du prix des grains, du rendement prévu et du coût des traitements insecticides. Un fichier Excel permettant un calcul du SEI personnalisable est également disponible en ligne (la [fiche technique : Ver-gris noir](#) fournit plus d'explications sur l'utilisation de cet outil).

## Seuil économique d'intervention (SEI) pour les autres grandes cultures

Les SEI contre le ver-gris noir pour les céréales, le canola et les autres grandes cultures n'ont pas été établis. Le RAP Grandes cultures suggère d'intervenir seulement lorsque 10 % des plants ont déjà été coupés et que la longueur des larves est inférieure à 25 mm. Il est plutôt rare d'observer des cas de dommages dans la culture du soya au Québec. Seulement deux avis de dommages concernant des dégâts du ver-gris noir dans le soya ont été soumis à la Financière agricole du Québec depuis 2008. Les SEI proposés pour le soya sont :

- Michigan : 5 % de plants coupés si les larves sont petites. On précise toutefois qu'il s'agit d'un seuil général recommandé pour toutes les cultures en absence de données plus précises.
- Wisconsin : 20 % de plants coupés dans les champs semés avec des rangs espacés de plus de 30 cm, si des larves sont présentes.

Pour plus de détails sur les niveaux de risque, les méthodes de dépistage des larves et méthodes de lutte, veuillez consulter la [fiche technique : Ver-gris noir](#).

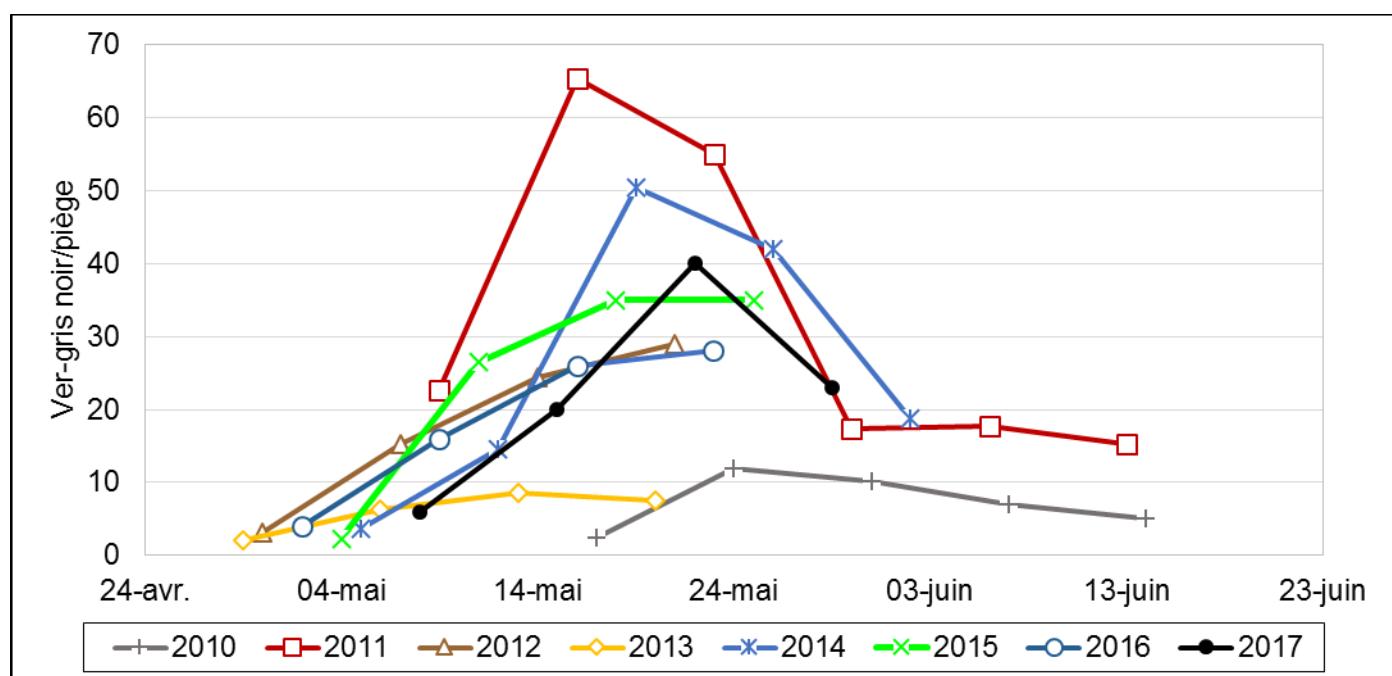


Figure 1 : Moyennes provinciales des captures de papillons de ver-gris noir par piège de 2010 à 2017

**Tableau 1 : Nombre de papillons du ver-gris noir capturés par piège par semaine**

Région	Municipalité	Nombre d'adultes capturés			
		1er mai au 8 mai	8 mai au 15 mai	15 mai au 22 mai	22 mai au 29 mai
Bas Saint-Laurent	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0	0	7	9
	Nicolet	0	0	0	0
Centre-du-Québec	Saint-Norbert-d'Arthabaska	0	0	9	2
	Saint-Charles-de-Bellechasse	32	31	122	110
Chaudière-Appalaches	Saint-Édouard-de-Lotbinière	0	1	5	3
	Stanstead-Est	4	11	74	27
Estrie	Sainte-Élisabeth (Lanaudière)	2	77	115	62
	Saint-Roch-de-l'Achigan	6	48	65	42
Laurentides	Kiamika	0	0	5	5
	Mirabel	0	0	12	6
Mauricie	Yamachiche	2	3	9	4
Montérégie-Est	Ange-Gardien	26	86	90	62
	Saint-Mathieu-de-Beloeil	3	11	31	7
	Yamaska	1	2	33	4
Montérégie-Ouest	Napierville	14	45	50	20
	Sainte-Martine	1	5	11	4
Moyenne des captures par piège		6	20	40	23

Cet avertissement a été rédigé par Isabelle Fréchette agr., Claude Parent, agr., et Geneviève Labrie, biologiste-entomologiste. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Grandes cultures ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.